



Sécurisez vos achats Internet !

Bonjour le Monde !

Les achats sur Internet sont devenus incontournables de par le vaste choix offert et souvent des prix alléchants et le tout depuis n'importe où en utilisant Smartphones, tablettes et PC !

Le commerce de proximité doit donc viser le frais et/ou la qualité assortis de conseils avisés qui n'existent pas sur Internet !

Oui mais ! Le risque de vous faire arnaquer est nettement plus élevé sur Internet, que ce soit un vendeur peu scrupuleux, le piratage du site ou le vol des informations de paiement (ou tout à la fois), il n'y a que l'embarras du choix et en cas de problème, que fait la police ? La plupart du temps, elle ne sait rien faire ! On sait parfois rapporter l'abus quelque part et parfois déposer une plainte qui a fort peu de chance d'aboutir à quelque chose ! Les plus efficaces sont souvent les organismes de défense des consommateurs surtout quand ils ne se cantonnent plus au national mais font partie de groupement plus large (comme le [CEC](#) en Europe).

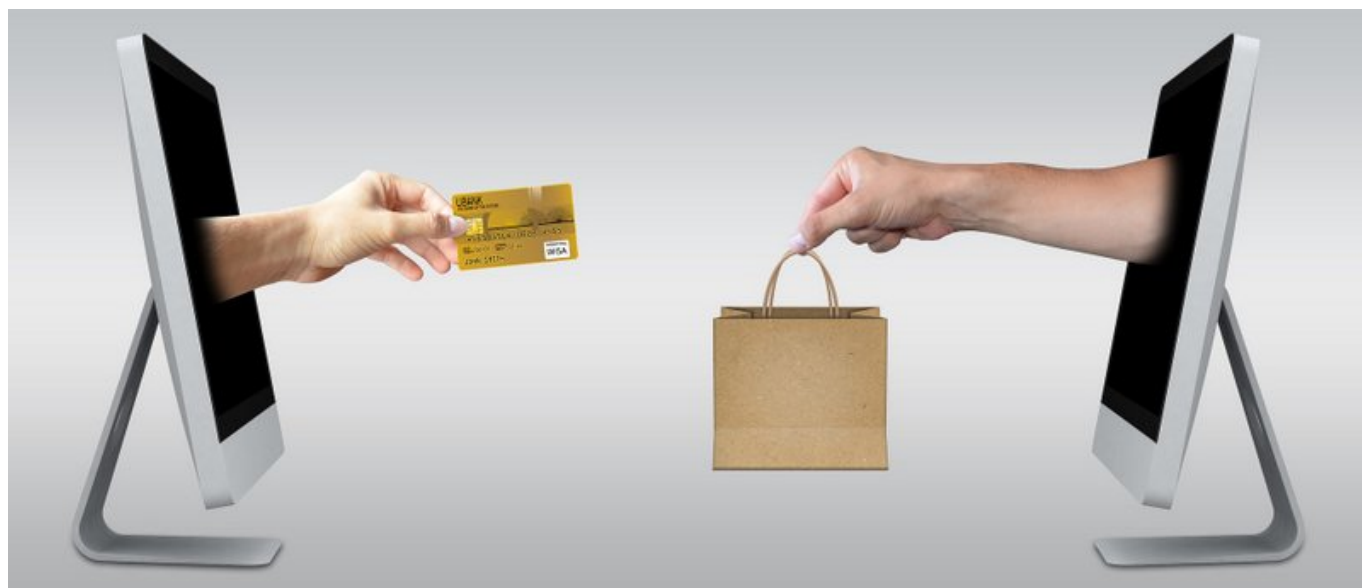
Ahaaaa ! Je vois dans vos yeux une petite **lueur d'effroi** qui pointe ! **Trrrrremblez** bonnes gens, trrrremblez ! Une horde de pirates enrégés en veut à votre argent si durement gagné !

Ça me ferait bien rire qu'un pirate se fasse pirater ! Ça lui apprendrait de gagner sa vie si facilement !

Mais on va tous quand même acheter sur Internet, hein oui ? Non, peut-être ! Et moi avec !

(NDLR 1: il y a une bière qui s'appelle comme ça par chez nous: [la Non Peut-Être](#))

(NDLR 2: nos amis français ont bien du mal à comprendre cette expression bien belge => voyez donc [ici](#) pour une explication)



Voici quelques conseils assez simples pour pouvoir être appliqués et qui pourraient bien vous éviter quelques ennuis en vivant moins dangereusement

1. Soyez sûr que le site d'achat est sécurisé

Il est impératif que l'adresse de la page de paiement du site commence par "https" et pas par "http" (**s** pour secure ou safe ou sûr ou sucré, ah non pas celui-là...), c'est-à-dire que la communication entre votre navigateur et le site soit bien encryptée et qu'elle ne puisse pas être capturée en chemin (ce qui serait capturé étant incompréhensible car encrypté sauf si le pirate a aussi réussi à voler le certificat utilisé par le site de vente ce qui est arrivé un paquet de fois).

Un site sécurisé en https est souvent indiqué par un petit cadenas vert par votre navigateur; c'est plus difficile à savoir si on utilise un appli sur Android ou IOS plutôt qu'un navigateur.

Il faut absolument apprendre à interpréter les signes de sécurité affichés

par votre navigateur préféré (ou appli) et de l'éventuelle extension anti-publicité (qui fait souvent bien plus que cela) !

C'est un peu ardu mais indispensable, prenez le temps de le faire dès que possible et avant votre prochain achat: pour [Firefox](#), pour **Chrome** (pas trouvé d'explication simple), pour [Opera](#), pour **Safari** (pas trouvé), pour **Edge** (pas trouvé), pour ... ouais ben ça devrait aller comme ça surtout que je ne parle même pas encore des navigateurs web sur Smartphones et tablettes...

Vu le peu d'info simple et efficace trouvée, je vais essayer de documenter ça à l'occasion ... Y a du pain sur la planche, surtout quand on me dit "moi, mon navigateur préféré c'est [Olivier de Kersauson](#)" !

En plus des navigateurs Internet, il faudra aussi apprendre à interpréter les informations fournies par [les extensions qui bloquent les pubs](#) (mais qui font en fait bien plus que cela): pour **Adblock Plus**, pour **uBlock Origin** (mon préféré), pour **Ghostery**, pour **Disconnect** (en partie incluse dans Firefox)...

Et allez, on en remet une couche !

Ça y est, je viens de perdre la moitié des lecteurs...

2. Utilisez la bonne méthode de paiement !

Le moins dangereux est d'utiliser une carte de débit (et pas de crédit et pas non plus de débit de boisson) aussi appelée carte pré-payée que vous aurez préalablement chargée avec un montant donné !

L'avantage est que la carte de débit est liée à un compte bancaire séparé du vôtre de sorte qu'en cas de vol d'information de paiement, le pirate ne sache jamais tirer plus que ce qu'il y a sur le compte associé à la carte !

Le désavantage est qu'il faut préalablement verser de l'argent sur le compte de la carte ce qui n'est pas immédiat alors qu'un achat sur Internet se décide souvent sur un coup de tête. N'essayez pas d'aller en négatif avec ces cartes, elles ne sont pas faites pour et cela pourrait être très coûteux...

Le mieux d'après moi, est de souscrire une telle carte auprès de **N26** (Mastercard) ou de **Revolut** (Visa) car tout est gratuit (ou presque); petite préférence pour N26 qui est allemand plutôt que Revolut qui est anglais (incertitudes liées au BREXIT)... Ces cartes vous permettent aussi de payer en devises étrangères en appliquant un taux de change très bas. Ces neobanques

comme on les appelle (cherchez ce mot-clé) vous envoie un SMS immédiatement pour toute opération de sorte qu'il est facile de contrôler ce qu'il se passe. Par contre, je vous déconseille les autres services bancaires proposés car là ce n'est plus gratuit et la neobanque n'a pas toujours la licence de banque qui permet de profiter de la protection de 100.000€ garantie par les gouvernements... N'utilisez ces cartes QUE pour vos paiements Internet ou en magasin/restaurant (ben oui, ça marche aussi).

Il faut moins de 24 heures pour N26 et à peu près 2 jours pour Revolut pour que le virement de rechargement soit effectif et l'argent versé disponible.

Vous trouverez une comparaison de ces 2 cartes sur <https://www.comparatif-compte-bancaire.be/news/neobanque-a-la-loupe>. Il y en a sans doute d'autres mais je ne les connais pas (j'ai testé N26 et Revolut).

Votre banque peut généralement aussi fournir ce genre de carte mais fait souvent payer ce service et en fait très peu la publicité (ce que je ne pige pas mais bon, je suis un peu limité...). **bpost** propose une telle carte de débit (bpaid) aussi mais au prix de 15€ par an.

Risque un peu plus élevé pour les paiements effectués avec une carte de crédit car un pirate pourrait tirer le maximum autorisé et le plafond minimum de ces cartes est souvent de 2500€ ce qui n'est pas rien et il peut être beaucoup plus élevé que cela. Si vous avez une domiciliation avec l'organisme créditeur, vous ne vous apercevrez qu'un peu tard du piratage et vous devrez ferrailer pour récupérer votre argent car c'est comme avec les assurances: quand il y a moyen de ne pas payer...

Un bon conseil pour votre carte de crédit, après avoir prévenu votre organisme de crédit ou votre banque, **supprimez la domiciliation et demandez de payer par virement après** avoir reçu et vérifié la "facture".

Comme une carte de crédit vous est souvent fournie par votre banque, celle-ci fait parfois le paiement de façon un peu abusive même si il n'y a pas de domiciliation et vous place parfois sur la liste des mauvais payeurs; donc si vous supprimez la domiciliation, n'oubliez pas de payer à temps et prévenez immédiatement votre banque et l'organisme créditeur si vous ne payez pas en cas de litige...

Certaines cartes de crédit envoient aussi un SMS à chaque opération mais c'est moins courant et parfois payant.

Risque encore plus élevé si vous payez avec votre carte de banque même

avec la “calculatrice” car si il y a une faille et que vous vous faites pirater, c’est directement votre compte en banque qui sera exposé ! N’oubliez pas de prier si vous payez un jour avec votre carte de banque sur Internet, une personne avertie en vaut deux !

Je tiens encore à vous déconseiller très fortement les sites qui conservent les données de vos paiements soi-disant pour faciliter un prochain achat comme Google et Amazon mais il y en a bien d’autres (Paypal, Apple, etc...) ... Décochez systématiquement toute case du genre “Enregistrer mes données” ou “Se souvenir de moi”. Il vaut mieux devoir entrer ses codes à chaque fois plutôt que de subir un préjudice en cas de piratage. Ce n’est pas tant de savoir si un site sera piraté ou non, c’est plutôt de savoir quand il sera piraté ! En effet, il y a de très fortes chances qu’un site commercial à succès soit piraté tôt ou tard... Si ce genre de case ne devait pas exister, soyez vigilant et explorez les paramètres de votre compte concernant les moyens de paiement pour effacer ces données si elles ont été enregistrées sans rien vous demander (ce que je considère comme devant être illégal).

Et paf (non pas [le chien](#)), je viens de perdre une autre moitié de lecteurs ! Comment ça maintenant il n’y en a plus ? Ben et vous alors ?

2. Vérifiez bien les conditions de vente du site

Ici, c’est la jungle et chaque site y va de ses conditions particulières de vente, de livraison et surtout de recours en cas de pépin ! Il faut faire très attention aux frais supplémentaires dont les frais de port qui ne sont absolument pas standardisés et qui peuvent très vite devenir exorbitants ! Les sites un peu sérieux vous en parlent avant même le choix du produit, d’autres (la plupart en fait) ne vous en parlent malheureusement qu’au moment de l’achat/paiement...

Vérifiez que le vendeur livre bien en Belgique ! Beaucoup de vendeurs ne livrent pas en Belgique même si ils ont un site “belge”... Ce devrait être bientôt terminé car l’Europe veut supprimer ce genre de discrimination pour les pays de l’Union Européenne...

Ex: le vendeur CDiscount dont Google n’arrête pas de vous bombarder lors de chaque recherche d’achat !!!! Idem pour pas mal de vendeurs sur Amazon...

Si vous ne payez pas en Euros, vérifiez bien si les frais de port, la TVA et les

taxes douanières (importation et frais) sont inclus dans le prix sinon ce sera à vous de les payer suivant des modalités que vous trouverez sur [Wikifin](#), [bpost](#) ou site des autres transporteurs/livreurs et ce n'est évidemment pas super simple... (ils le font exprès ou quoi ?)

Vérifiez toujours comment peut se faire un retour et/ou remboursement éventuel en cas d'erreur, de dégât ou de désistement. Vérifiez également après quel délai sans être livré vous pouvez obtenir le remboursement et si des "frais de dossier" (toujours louches) sont appliqués ou pas dans tous les cas...

Pour les vendeurs hors Union Européenne, n'oubliez pas que des frais supplémentaires vous seront appliqués par votre gestionnaire de carte de débit ou de crédit ou de banque lors du paiement sans compter les éventuels taux de change qui ne sont jamais clairement indiqués !!!!

Le fait qu'un site de vente n'accepte pas les paiements par carte de débit doit être considéré comme louche et à éviter sauf si il y a moyen de payer par virement après réception !

Toutes ces informations devraient être facilement disponibles ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas... utilisez ce critère pour faire votre choix du site de vente...

Je dois encore avoir perdu la moitié des lecteurs...

3. Vérifiez que vous êtes bien sur le bon site

Et que vous y restez bien après chaque clic effectué pour le choix, la mise en panier et le paiement. Pour ce dernier, il n'est pas rare ni anormal d'être redirigé sur un site spécialisé le temps du paiement (ex: Paypal) pour autant que vous en soyez prévenu lors d'une étape précédant ce paiement.

Si vous revenez sur la page d'accueil quand vous cliquez sur un lien qui vous intéresse, fuyez ce site immédiatement !!!! Il y a de fortes chances qu'il soit vérolé ou faux (copie)...

Ne soyez pas parano mais restez attentifs aux comportements inhabituels ou qui vous semblent louches...

Les petits sites de ventes lancés de bonne foi ou pas sont légions, préférez ceux

qui font confiance à l'acheteur en proposant le paiement par virement après réception et/ou une période d'essai. Il y en a de moins en moins mais certains grands sites de vente permettent aussi cela (ex: Collishop.be).

Sur n'importe quel site, **fuyez dès que quelque chose vous semble suspect** comme par exemple pas de https, liens cliquables qui ne répondent pas, demandes répétées de vos données de paiement, difficultés de trouver son panier ou panier mal mis à jour, conditions de frais de port floues ou absentes, difficultés d'affichage (ici il y a parfois conflit avec votre supprimeur de publicité), beaucoup de fautes d'orthographe et/ou de grammaire, etc ...

Ne faites jamais vos achats via un point d'accès WIFI public !

Quoi j'ai perdu 3 moitiés de lecteurs ? Ben ouais, et alors, c'est comme [le picon citron curaçao dans Marius](#)... Z'êtes lourds parfois ...

4. Vérifiez que vous recevez des messages de confirmations

En cas d'achat, vous devriez recevoir très vite un mail de notification du paiement; si ce n'est pas le cas, retournez immédiatement sur le site et vérifiez que votre email est correctement renseigné et contactez le support du site si toujours rien 2 heures après l'achat...

En cas de doute plus sérieux, vous pouvez faire le [web shop check](#), contacter le [Centre européen des Consommateurs](#) (CEC) ou [Test-Achats](#) si vous êtes abonnés.

Pour ce qui est du **suivi de la livraison**, il est possible que vous deviez vous-même en vérifier le statut via un lien de suivi de colis que vous avez alors reçu à l'étape "expédition" quand plus aucun mail n'est généré à partir de cette étape (ex: LDLC)... C'est le site du transporteur/livreur qui est alors supposé vous informer du suivi et là aussi, il y a à boire et à manger ! D'expérience, parmi les plus connus, DHL est le plus rock & roll mais il faut savoir qu'il y a plusieurs qualités de livraisons DHL et que c'est bien entendu souvent la moins chère qui est utilisée...

Et allez, encore une moitié de lecteurs perdue ...

5. Autres considérations

Perso, **un site proposant de livrer en point-relais a toujours ma préférence** car il n'y a pas quelqu'un à la maison en permanence et c'est souvent moins cher... Sans compter que le chauffeur, souvent payé des clopinettes, n'a pas de vue sur ma maison ni son contenu...

Vous avouerez que **cet article est déjà très long et un peu ardu** alors qu'il ne s'agit que d'expliquer à quoi faire attention lors d'un achat sur Internet !

Ceci montre assez bien l'incohérence du monde digital sensé faciliter les choses aux gens dont plus qu'on ne croit ne savent même pas encore se servir d'un PC, Smartphone ou tablette.

Internet démontre encore plus que le reste le pouvoir de quelques crétiens malhonnêtes ou "border line" qui empoisonnent la vie de l'écrasante majorité qui ne souhaite que simplement acheter un truc qui leur plaît !

Nos gouvernements et législateurs ne font, me semble-t-il, que trop jouer le jeu de ces quelques crétiens au lieu de chercher à les coincer et les mettre hors d'état de nuire.

Sachant qu'Internet est un réseau mondial, ce serait un bon prétexte pour travailler tous ensemble au maintien le plus neutre possible de cet instrument fabuleux. C'est d'ailleurs souvent l'excuse invoquée (aspect mondial) pour plutôt rendre l'usage d'Internet de plus en plus contraignant (c'est toujours pire ailleurs) !

Plus un site est sérieux et plus il doit se plier à des contraintes légales ou recommandées et donc plus des coûts additionnels sont répercutés sur les produits !

Toutes ces contraintes légales et recommandations mettent en difficulté les petits commerçants qui doivent répercuter ces mêmes frais sur un plus petit volume de vente mais il est assez notoire que nos législateurs préfèrent une fois de plus gérer quelques gros poissons (qui en plus ne paient pas leurs impôts comme ils le devraient) plutôt qu'une myriade de petits qui garantiraient pourtant une plus libre et saine concurrence et moins d'abus de position dominante.

C'est ainsi que sur Internet aussi, on tue non seulement la diversité mais aussi un

vrai libre choix durable... Tiens au fond, n'est-ce pas aussi ce qu'on fait aussi en favorisant les grands centres commerciaux dans lesquels on trouve partout les mêmes gammes de produits finalement assez limitées ?

Tant qu'on restera dans cet esprit débile, le commerce sur Internet restera perverti et discriminatoire sans réelle libre concurrence...

Vous ne mettrez pas beaucoup de temps pour constater que les sites de vente ajustent en permanence leur équilibre entre la sécurité et le confort pour garder les meilleurs prix... Aucun site ne pourra jamais être sûr à 100% d'où cet article pour tenter de vous aider à éviter des comportements à risque.

Gardez bien tout ça à l'esprit lors de vos achats sur Internet et n'en demandez donc pas trop à vos sites de vente préférés; pour le moment, c'est à vous de rester prudents et de ne pas faire n'importe quoi ! Comment ça comme d'hab ? Ben oui, vous avez tout-à-fait raison, comme d'hab, les [Bisounours](#) c'est à la télé !

Je vous explique le mystère des moitiés de lecteurs: sur un groupe de lecteurs, la moitié s'en va; de ceux qui restent, la moitié s'en va; et ainsi de suite ! C'est comme ça que je peux perdre autant de moitiés de lecteurs (mais non, pas des demi-lecteurs). Et toc !

6. Les ressources

Vous pouvez trouver des listes de **vendeurs Internet de confiance** "labellisés" sur les sites [Safeshop.be](#) et [Becommerce.be](#)... Vous verrez qu'il n'y en a malheureusement pas tant que cela ... Maintenant, il existe sans doute d'autres labels...

Vos droits en matière d'achat dans l'Union Européenne sur https://europa.eu/youreurope/citizens/consumers/shopping/index_fr.htm

Comparaison des cartes de crédit/débit disponibles en Belgique sur [Topcompare.be](#); cette étude inclut N26 mais pas Revolut...

En cas de fraude bancaire ou d'une usurpation d'identité, il vous faut impérativement réagir au plus vite. Pour ce faire, appelez [Card Stop](#) afin de bloquer votre carte de crédit, rendez-vous au commissariat de police afin de faire une déposition et reportez à votre banque chaque dépense frauduleuse !

Signalez une arnaque à la consommation au [Point de Contact](#). Vous contribuerez ainsi à éviter que d'autres personnes tombent dans le piège !

Quelques autres sites expliquant comment sécuriser ses achats sur Internet:

- [Wikifin](#)
- tous les sites de banque

Faites le web shop check sur <https://www.cecbelgique.be/themes/achats-sur-internet/faites-le-webshop-check> dont j'ai déjà parlé en mai 2019 (<https://ecollart.xyz/les-news-de-mai-2019/>)

Comment **identifier un faux site** de vente : <https://www.orange.be/fr/blog/faux-sites-de-vente-en-ligne-comment-les-identifier>

Service de médiation des services financiers et ses rapports annuels: <https://www.ombudsfm.be/fr/particuliers/publications/rapports-annuels/>

Je vais m'arrêter ici car la liste des conseils est sans fin !

Bons achats sur Internet mais ne snobez pas vos commerçants de proximité qui font souvent un excellent travail et qui vous offrent tout aussi souvent également un site web pour faciliter vos achats !

Au fait, si je perds à chaque fois la moitié des lecteurs qui restent, je ne serai jamais sans lecteur, pas vrai ? Ben si, il restera toujours l'autre moitié... ☐

C'est bientôt la rentrée des classes: de combien de lecteurs ai-je besoin au départ de cet article pour qu'il m'en reste 3 à la fin ? Nan, je ne donnerai pas la réponse...

Li P'ti Fouineu vous salue bien !